

Je regarde la mesure qui consiste à envoyer dans le royaume des ecclésiastiques chargés de travailler à influencer les grands vicaires, missionnaires, ou administrateurs, comme très dangereuse ou absolument inutile », dangereuse si on leur donne des instructions écrites qui peuvent être saisies; inutile, car sans ces instructions ils n'auront aucun crédit. Combien serait compromise « la généralité du clergé si, par quelque accident, il venait à percer que les prélats déportés s'occupent à électriser les ecclésiastiques de l'intérieur relativement aux assemblées primaires. Ah ! si une pareille opinion venait à s'établir, quel reproche n'aurait pas à se faire celui qui par zèle aurait ainsi détruit toute l'influence des prêtres, compromis le sacerdoce et porté le coup le plus mortel soit à la religion soit à la cause du roi ¹. »

Cette lettre prouve que l'évêque de Clermont avait, avec l'amour de ses princes, un sentiment très vif du danger qu'une intervention militante du clergé dans les affaires de France pouvait faire courir à l'Église. Sa foi était trop profonde pour qu'il pût songer un instant à sacrifier la cause de Dieu à la cause du roi. Ces dispositions d'un des plus fidèles serviteurs de la royauté nous font déjà pressentir quel accueil sera fait, même par les prélats les plus monarchistes, à un plan de campagne plus nettement politique que va leur proposer le prétendant.

V

Louis XVIII, renouvelant avec plus d'insistance un avis déjà donné avant Fructidor, fit écrire, en octobre 1797, à tous les évêques d'envoyer des missionnaires dans leurs diocèses pour conserver et réveiller « l'esprit religieux »

¹. Lettre datée de Fribourg, 6 février 1797. Arch. aff. étr., *loc. cit.*

parmi les peuples. Les prélats n'avaient pas besoin de cette exhortation pour penser aux intérêts spirituels de leurs ouailles. Plusieurs, dans leurs réponses, purent attester au prince qu'ils avaient prévenu ses désirs et déjà organisé des missions. Aussi bien, la question religieuse n'était-elle point la véritable préoccupation du prétendant. S'il désirait avoir dans tous les diocèses des prêtres missionnaires, c'était pour y compter autant de collaborateurs de l'entreprise politique dont il confia le plan aux cinq évêques privilégiés qu'il prit pour confidentes de sa pensée.

Tandis que le roi adressait à tous les prélats ses recommandations au sujet des missions à établir, il prenait soin, dans une autre note expédiée de Blankenbourg, le 31 octobre 1797, aux archevêques de Reims et de Toulouse, aux évêques de Saint-Pol-de-Léon, de Clermont et de Boulogne ¹, de leur livrer toute sa pensée. Il y parlait d'une « mission secrète et bien plutôt politique que religieuse », étrangère, par conséquent, disait-il, à « la juridiction de chaque évêque dans son diocèse ». Les prêtres choisis pour « la mission purement politique » devront en même temps avoir reçu « celle qui est purement religieuse, afin que, celle-ci servant de voile à l'autre, l'ecclésiastique qui n'est pas de votre diocèse et qui ne devra cependant agir politiquement que sous votre direction, puisse toujours paraître aux yeux de son supérieur direct comme chargé par lui de propager la religion ». C'était clairement laisser entendre qu'on ne cherchait que les intérêts

¹. Ces cinq prélats, qui reçoivent seuls dans l'épiscopat les confidences du roi, étaient M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims; M. de Fontanges, archevêque de Toulouse; M. de La Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon; M. de Bonal, évêque de Clermont; M. Asseline, évêque de Boulogne. La lettre du roi et les réponses des évêques sont conservées aux Archives des affaires étrangères, fonds français, vol. 592, pièces 116 et 149; vol. 593, pièces 152 et 201; vol. 594, pièces 4, 26, 27. M. Victor Pierre a donné des extraits importants des réponses des évêques dans le *Correspondant* du 25 mai 1897.

de la couronne, et que l'apostolat évangélique devait servir de paravent à l'apostolat royaliste. Louis XVIII est « pleinement convaincu que sans l'opinion publique jamais la monarchie ne sortira de ses ruines ». Il s'agit donc de « soutenir l'opinion, d'en prévenir le découragement, d'en fortifier, surtout d'en diriger le cours... C'est aux ecclésiastiques, dit le roi, que j'ai résolu de confier cette mission importante. » Il demande aux cinq évêques de choisir des prêtres sûrs, auxquels on déléguera, selon son expression, « l'apostolat de la royauté ». Il leur envoie des pouvoirs en blanc signés de sa main. Ces premiers élus s'affilieront de proche en proche, d'autres missionnaires politiques, de façon à se répandre insensiblement dans toutes les provinces. Le prince résume ses instructions dans ces paroles très nettes : « Je désire que les ecclésiastiques soutiennent parmi mes sujets l'esprit monarchique en même temps que l'esprit religieux ; qu'ils les pénètrent de la connexion intime qui existe entre l'autel et le trône, et de la nécessité qu'ils ont l'un et l'autre de leur appui mutuel ; qu'ils leur disent bien que l'Église catholique, sa discipline, sa hiérarchie, cet ordre merveilleux qui, pendant tant de siècles, l'ont conservée pure de toutes erreurs, ne se lie bien qu'à la monarchie et ne peut exister longtemps sans elle ; enfin, qu'ils leur démontrent que, comme sans la religion ils ne peuvent compter sur le bonheur dans l'autre vie, de même sans la monarchie, ils n'en peuvent espérer aucun dans celle-ci ¹. »

C'était parler franc. Le roi avait essayé en 1796 d'établir un comité épiscopal directeur nommé par les évêques. Cette entreprise ayant échoué, il choisissait lui-même dans l'épiscopat les cinq prélats qui avaient particulièrement sa confiance et il leur exposait brutalement ce qu'il

1. Archiv. aff. étr., *ibid.*, vol. 592, pièce 116.

attendait d'eux : mettre le clergé, la religion, au service de la royauté.

VI

Les réponses que reçut Louis XVIII durent le surprendre. Les cinq évêques privilégiés qui sont plus près de son cœur, qu'il prend pour confidents de sa pensée la plus intime, vont lui dire avec une netteté singulière, tout en protestant de leur dévouement ardent, éprouvé, pour la royauté, qu'ils ne sauraient sacrifier à cette royauté même les intérêts de la religion, ni lier indissolublement la cause de Dieu à la cause du roi.

Entendons d'abord le prélat le plus qualifié, et par son nom et par son loyalisme, pour parler au prince, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims. Il convient avec Louis XVIII que « c'est l'opinion générale qu'il faut ramener tout d'abord », que les ecclésiastiques sont peut-être plus capables d'y réussir que des laïcs, parce qu'ils sont moins suspects auprès des populations de passer pour des agents politiques et de travailler pour leur intérêt. Mais leur intervention n'est plus possible depuis le 18 fructidor. « Les tyrans de la France regardent plus que jamais les prêtres comme leurs ennemis les plus redoutables. Ils croient que les principes de la religion ne peuvent jamais s'accorder avec les leurs, que tous les efforts qu'ils ont faits pour l'anéantir, que les moyens qu'ils ont employés pour diminuer la confiance des peuples dans les ministres fidèles de cette religion sainte n'ont pas eu le succès qu'ils s'en promettaient. Ils croient que cette religion finira par les détruire. Ils vont donc renouveler tous leurs efforts pour la prévenir. Ils sentent qu'ils ne peuvent remplir leur but qu'en faisant disparaître totalement les ministres fidèles. » Dans ces conditions, le Directoire

va exercer sur les prêtres une surveillance menaçante, toujours prêt à recommencer la persécution la plus atroce. Sans une extrême prudence « le clergé serait anéanti ». D'ailleurs, ajoute M. de Talleyrand-Périgord, « il est de la plus grande importance que les ministres de la religion aient une marche absolument isolée de tout intérêt temporel. L'autorité de la religion perdrait de son poids si l'on paraissait y mêler des vues politiques ¹. »

C'était déclarer assez nettement qu'il ne fallait pas confondre les intérêts du roi avec ceux de la Religion. Cette distinction va être formulée avec une précision singulière par les autres correspondants de Louis XVIII. A la demande de M. de Talleyrand, l'évêque de Boulogne, M. Asseline, renommé par sa science théologique, l'avait rejoint à Wolfenbüttel. De la conférence des deux prélats était résultée une note détaillée qui avait été rédigée par M. Asseline et adressée au roi. Dans ce document, l'évêque de Boulogne établit que, sur les deux demandes faites à l'épiscopat par Louis XVIII, la première : envoyer dans les diocèses des missionnaires chargés d'apporter aux fidèles les secours spirituels, avait déjà été satisfaite par les premiers pasteurs avant même qu'elle eût été formulée par le roi ; que pour l'autre : transformer ces missionnaires en agents politiques, c'était dans les circonstances d'une souveraine imprudence et pouvait amener une confusion de principes. M. Asseline résume en ces termes les instructions données aux prêtres travaillant à l'intérieur sur la question de gouvernement : « Ils ont été chargés d'enseigner qu'en France la monarchie doit être considérée comme un ordre établi de Dieu, que ceux qui l'ont attaquée ont attaqué l'ordre établi de Dieu, que tous leurs complices sont coupables de résistance à l'ordre établi de Dieu, que cette criante injustice doit être réparée ; et

1. Lettre de l'archevêque de Reims écrite de Wolfenbüttel, le 8 novembre 1797. Archives aff. étr., *ibid.*, vol. 592, pièce 149.

chacun doit concourir à cette réparation en contribuant de tout son pouvoir au rétablissement du trône ¹. » C'était beaucoup, on peut dire même que c'était trop de royalisme et d'orthodoxie politique demandés aux missionnaires de l'Évangile. Aller plus loin eût été manifestement dépasser la mesure.

Devant la prétention de Louis XVIII de lier par un nœud indissoluble le trône et l'autel, le sort de la religion à celui de la monarchie, le sens théologique de M. Asseline se révolte, et il formule ces principes qui ne durent point plaire au prétendant : « Il n'est pas possible d'enseigner au peuple que la religion catholique ne se lie bien qu'à la monarchie et ne peut exister longtemps sans elle, parce que la vérité est que la religion catholique se lie bien à toute sorte de gouvernement légitime, et peut subsister longtemps avec toute forme de gouvernement légitime. Depuis que la religion catholique est établie, elle s'est bien liée à des formes de gouvernement républicain et a subsisté longtemps avec elles. Ce serait donner de l'odieux à cette religion sainte, nuire à sa propagation et à sa conservation, que de prétendre que la monarchie est exclusivement la forme de gouvernement à laquelle elle se lie bien, avec laquelle elle puisse subsister longtemps. Il est aussi impossible d'enseigner, en général, que comme sans la religion les hommes ne peuvent compter sur le bonheur dans l'autre vie, de même, sans la monarchie,

1. M. Asseline, qui pouvait en revendiquer la paternité, cite les publications où étaient données ces instructions : *Avis concernant l'exercice du saint ministère dans les circonstances présentes* ; *Avertissement sur les devoirs envers le roi* ; *Avertissement sur l'acte de soumission aux lois de la République* ; *Instruction sur les serments prescrits en 1790 et 1791, le serment de liberté et d'égalité, et les actes de soumission aux lois de la République*. — L'archevêque de Reims dit de son côté dans sa lettre au roi : « Les prêtres qui peuvent se cacher ont déjà des instructions conformes à celles de Votre Majesté. Il n'y a pas d'évêque qui ne les ait données à ceux des ecclésiastiques de son diocèse qui sont rentrés. Elles ont déjà été utiles pour la nomination des dernières assemblées primaires. Il faut les laisser agir. Les dangers auxquels les exposent leur rôle, leur courage héroïque, leur commandent la plus grande prudence. »

ils ne peuvent en espérer aucun dans celle-ci. Ce serait donner dans l'excès contraire à celui dans lequel donnent les novateurs du jour, en prétendant que la démocratie est fondée sur la nature, et que, sans elle, il est impossible d'être heureux en société. On peut bien dire, sans doute, avec les écrivains les plus célèbres, que la monarchie est la forme de gouvernement la plus parfaite; que c'est même la seule qui convienne à une grande nation. On peut aussi rappeler les Français à leur propre expérience, les engager à comparer l'état prospère dont ils jouissaient sous la monarchie avec celui dans lequel ils gémissent depuis l'établissement de la prétendue république, et les amener à convenir que, sans leur roi légitime, ils ne seront jamais heureux. Mais il est nécessaire de ne point franchir ces bornes, pour ne point s'écarter du vrai, car il peut se trouver tel peuple à qui la forme de gouvernement républicain convienne, et dont elle fasse le bonheur ¹. »

Pour parler ainsi les prélats même les plus royalistes n'ont pas besoin de se concerter. Il leur suffit d'être théologiens, — et on sait que la plupart des évêques avant 1789 étaient docteurs en Sorbonne — pour s'inscrire contre l'indissolubilité que le prétendant veut établir entre la religion et la monarchie. Tandis que l'archevêque de Reims et l'évêque de Boulogne tiennent au prince ce langage, un prélat non moins ardent pour la cause de Louis XVIII, M. de La Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, ne craint point cependant de lui écrire : « Les ecclésiastiques ne conviendront pas que la religion catholique ne peut subsister longtemps sous un autre gouvernement que le gouvernement monarchique, et ils soutiendront ce qui leur a toujours été enseigné, que le divin Auteur de l'Église l'a formée dans sa souveraine sagesse

1. Archives aff. étr., *ibid.*, vol. 593, page 78-82.

telle qu'elle peut subsister sous toute espèce de gouvernement ¹. »

Nous trouvons la même fermeté de principes, la même opposition au projet de Louis XVIII dans la réponse de M. de Bonal, évêque de Clermont. Sa fidélité monarchique, son dévouement au roi, nous sont connus. « Il est tout à lui, ce zèle, peut s'écrier en toute vérité M. de Bonal. Je le lui proteste, et fallût-il me rendre personnellement victime pour le lui prouver réellement, je n'hésiterais pas à le faire. Mais convaincu comme je le suis qu'au lieu de le servir je nuirais à sa cause et à celle de la religion, en travaillant à remplir le plan qu'il a daigné communiquer, mon honneur, ma délicatesse et ma confiance me forcent à le supplier très humblement et très respectueusement de ne pas exiger de moi que je concoure à former la mission projetée. » L'évêque de Clermont n'a point de peine à prouver avec une saisissante évidence le péril de ce qu'il appelle « l'apostolat monarchique et royaliste ». Il établit que si la religion est en temps ordinaire « le plus fidèle appui du trône », elle se présente « comme le plus puissant, j'ose dire, ajoute M. de Bonal, comme l'unique moyen de la rétablir ». Dès lors, le premier intérêt de la royauté c'est de conserver la religion et, par conséquent, ses ministres sans lesquels elle ne peut vivre. L'évêque

1. M. de La Marche fit tenir au roi une lettre du 3 janvier 1798 et un Mémoire plus étendu daté du 29 janvier 1798. Archives aff. étr., *ibid.*, vol. 591, pièces 4, 26 et 27, vol. 594, pièce 27. — Si M. de La Marche se refuse à laisser établir une confusion d'existence entre le trône et l'autel, il montre en ces termes, qui rappellent M. Asseline, comment les prêtres peuvent travailler au triomphe de la monarchie. « On peut, dit-il, exposer que la fidélité au souverain est pour les sujets un devoir également religieux et civil; que l'usurpation, en le privant de l'exercice de ses droits, n'a pu les altérer, qu'ils sont toujours les mêmes; et lorsqu'il réclame le secours de ses sujets, ils ont toujours l'obligation de faire tous leurs efforts pour le rétablir dans le plein exercice de ses droits toutes les fois qu'ils le pourront sans une évidente témérité...; qu'y travailler, c'est travailler à son propre bonheur et à celui de ses concitoyens, parce que c'est travailler à rétablir la religion, l'ordre, la justice, la sûreté des personnes et des propriétés, et cette liberté bien entendue, si différente de celle sous le nom de laquelle toute la nation est tenue dans le plus dur esclavage. » Archives aff. étr., *ibid.*, vol. 594, pièce 27.

de Clermont rappelle, avec l'archevêque de Reims, que le Directoire regarde les prêtres comme des suppôts de la royauté, par cela même qu'ils ordonnent la fidélité aux légitimes souverains et condamnent les lois injustes. C'est grâce à « la sagesse la plus extrême et la circonspection la plus soutenue » que le mouvement de réaction monarchique si puissant avant Fructidor a été possible. « Jusque-là l'influence des ministres de l'Évangile toujours supposée ne fournissait aux méchants aucun fait positif à articuler pour prouver que le royalisme renaissait par elle. Dès lors, toutes les déclamations vagues qu'ils ne cessaient de répandre se perdaient pour ainsi dire dans les airs, et le peuple regardait comme des calomnies toutes les imputations qu'on faisait à leurs prêtres d'être des perturbateurs, des agitateurs, des contre-révolutionnaires... Il suçait le royalisme, pour ainsi dire sans s'en douter, avec la doctrine et la morale chrétienne dont il fait essentiellement partie, en ce qui a rapport à la fidélité. »

Autant cette intervention discrète du clergé avait été féconde, autant le nouveau plan de campagne serait dangereux et funeste. Les prêtres qu'il s'agit d'investir officiellement d'une mission politique devront être porteurs d'une double délégation donnée par le roi et l'évêque diocésain. Est-il possible que ces pièces, soit à la frontière, soit à l'intérieur, où il s'agit de courir après des prêtres dispersés, échappent à la surveillance jalouse du gouvernement, qui y trouvera la preuve matérielle que « le clergé s'occupe des moyens d'éloigner le peuple de la République pour l'attirer au roi » ? Ces découvertes provoqueraient de nouvelles mesures pour anéantir le clergé qui est le plus ferme appui « de la religion et du trône... Ces conséquences sont si terribles, s'écrie l'évêque de Clermont, que je ne puis les envisager sans frémir. Ce qui me paraît absolument essen-

tiel, c'est que l'on ne puisse jamais avoir de preuves qu'il existe une mission de royalisme... Le concours de deux missions, évangélique et royaliste, les anéantirait infailliblement toutes deux. Les ministres de la religion ne peuvent dans les circonstances actuelles être véritablement utiles à la cause qui est nécessairement la leur, qu'en ne paraissant en aucune manière travailler pour lui, et surtout sous son impulsion et d'après ses ordres¹. »

Après de telles réponses il ne restait rien du projet de mission politique confié au clergé. Louis XVIII, qui avait vu son plan de comité épiscopal rejeté par les évêques, rencontrait la même résistance à son programme d'apostolat monarchique chez des prélats d'un royalisme éprouvé, et qui, semble-t-il, n'avaient rien à lui refuser. Des hommes qui, comme M. de Talleyrand-Périgord, M. de Bonal, M. de La Marche², avaient tant souffert, tant combattu pour le roi, se refusent à enseigner que la religion ne puisse exister sans la royauté, et que la ruine de l'une doive nécessairement entraîner la ruine de l'autre. Il ne nous déplaît pas de constater, à la fin de cette étude sur la politique épiscopale de l'émigration, que chez tous ces prélats si dévoués à la cause monarchique, l'évêque gardait toujours le pas sur le gentilhomme et Dieu sur le roi. Est-ce à dire pourtant que le gentilhomme n'ait jamais influencé l'évêque, et que la cause de Dieu n'ait été envisagée parfois à travers la cause du roi ? Nous nous

1. Lettres de l'évêque de Clermont, 9 et 28 novembre 1797. Archives aff. étr., *loc. cit.*, vol. 593, pièce 152. — Le maréchal de Castries écrivait à Louis XVIII, le 23 novembre 1797, que les évêques, en fait de missions, avaient été au-devant des intentions du roi, « mais que, depuis le 4 septembre (Fructidor), ils avaient tous pensé que, pour le bien de la religion et du trône, ils devaient ralentir le zèle de leurs ecclésiastiques, au lieu de chercher à le ranimer ».

2. Les archives ne nous donnent point la réponse de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse. Ce prélat, retiré à Palma, n'avait peut-être pas reçu la lettre royale. Il était, du reste, ennemi de toute intrigue politique, et son silence peut bien avoir été volontaire.

convaincrons, dans la grande discussion des serments divers qu'il nous reste à faire connaître, en particulier dans la question de la soumission aux lois de la République, à la constitution de l'an VIII, que la pensée du roi rendit beaucoup de prélats plus intraitables que ne l'eussent demandé les intérêts de la religion.

LIVRE CINQUIÈME

LE CLERGÉ ET LA QUESTION POLITIQUE EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Les Évêques restés en France

I. Évêques qui ne quittèrent point la France. — Progrès des lois de persécution et de déportation jusqu'aux massacres de septembre. — Prélats massacrés aux Carmes et ailleurs. — II. Autres évêques qui meurent en France. — Sort des sept prélats qui y traversèrent la Révolution. — Comment ils se montrèrent plus conciliants que ceux du dehors dans la question politique.

I

Nous connaissons les souffrances, les préoccupations politiques des évêques exilés. Tournons-nous maintenant vers ceux qui n'avaient point voulu passer la frontière.

Rappelons tout d'abord la situation qui leur était faite par les lois de proscription portées contre tout le clergé français. Quand la Législative inaugura ses séances, la liberté religieuse n'était garantie que par une disposition bien fragile, par la loi du 7 mai 1791, qui permettait aux catholiques d'entendre la messe des prêtres réfractaires « se présentant dans une église paroissiale, succursale,